



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Création d'un EPFNe-IMT à Neuchâtel

La garantie d'un avenir prometteur pour les microtechniques en terre neuchâteloise

La chancellerie d'Etat communique :

L'annonce fondamentale de l'intégration de l'Institut de microtechnique (IMT) à l'EPFL (création d'un EPFNe-IMT) dans le cadre du message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) se veut une réponse très encourageante à la volonté du Conseil d'Etat de mettre un accent fort sur les microtechniques et la nanotechnologie afin de développer à Neuchâtel un pôle d'importance nationale et internationale.

Le Conseil d'Etat, la faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel par ses professeurs, le collège des professeurs de l'IMT et la présidente du Conseil de l'Université entrent en matière pour que s'ouvrent des négociations afin d'évaluer que toutes les conditions académiques et financières soient réunies - tel que le mentionne clairement le message FRI du Conseil fédéral - pour permettre aux partenaires du projet de signer au printemps 2007 une déclaration d'intention sur ce rapprochement.

Dans ce sens, il sera demandé à l'Université de faire des propositions, dans les mois à venir, visant à réorienter la faculté des sciences, avec le souci notamment d'assurer un avenir aux chaires de physique et de chimie.

Le Conseil d'Etat regrette la prise de position du rectorat

Sur le plan financier, cette opération devrait permettre de dégager la somme de 23 millions sur une période de trois ans, des montants que le Conseil d'Etat s'engage à réinvestir dans l'Université de Neuchâtel afin de pouvoir développer d'autres projets. Le gouvernement s'engage en outre à mobiliser le secteur privé afin de créer un fonds sur quatre ans destiné à financer les projets liés aux micro et nanotechnologies.

Le Conseil d'Etat regrette la prise de position publique du rectorat de l'Université de Neuchâtel et tient à rappeler que le recteur est un des initiateurs de ce projet. Il n'est pas inutile de rappeler que la collaboration entre l'IMT et l'EPFL est d'ores et déjà intensive, les deux institutions étant déjà en effet les moteurs du projet national d'importance stratégique Nano-Giga.

En conclusion, le Conseil d'Etat insiste sur le fait que c'est bien la création d'un EPFNe-IMT qui permettra de renforcer et de développer le potentiel de l'IMT et des microtechniques en terre neuchâteloise.

Neuchâtel, le 26 janvier 2007